



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2023-164

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités**

79-2023-10-10-00004 - Service de Gestion Comptable de Niort - Délégation générale de signature au 10/10/2023 (4 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2023-10-10-00004

Service de Gestion Comptable de Niort -  
Délégation générale de signature au 10/10/2023



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale  
des Finances publiques des Deux Sèvres  
Service de Gestion Comptable de Niort**  
220 rue de Strasbourg  
79 061 NIORT cedex  
Téléphone : 05 49 78 71 30  
Mél. : sgc.niort@dgfip.finances.gouv.fr

---

Affaire suivie par : Patricia GUICHARD  
patricia.guichard@dgfip.finances.gouv.fr

---

## DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

]Le comptable, responsable du **SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE NIORT**

Vu l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **MIAUX Denis, inspecteur divisionnaire ,adjoint au comptable** chargé du **SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE NIORT**, à l'effet de signer :

1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice

2°) tous actes d'administration et de gestion du service

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

2°) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

4°) d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon ;

5°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;

6°) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération ;

7°) de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France ;

8°) de signer les déclarations de créances

Aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade
Mme GOICHON Michèle	Inspectrice des Finances Publiques Responsable des services Recettes et Recouvrement jusqu'au 15/11/2023
M GRIPON Loic	Inspecteur des Finances Publiques Responsable du pôle Dépense
M. RIGOUX Luigi	Inspecteur des Finances Publiques Responsable du service Amendes et responsable des sous- pôles , recettes et recouvrement SPL
M Jean AUBOUIN	Contrôleur principal des Finances publiques
Mme Brigitte ORRY	Contrôleuse principale des Finances publiques

9°) de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement et courriers, actes de poursuites, hors dossiers « enjeux », aux agents désignés ci-après dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme ORRY Brigitte	Contrôleuse Principale des Finances Publiques	12 mois	10 000 €
M FONTENEAU Hervé	Contrôleur Principal des Finances Publiques	12 mois	10 000 €
M. BISSERIER Laurent	Contrôleur des Finances Publiques	12 mois	10 000 €
M FERRET Cyril	Contrôleur des Finances Publiques	12 mois	10 000 €
M JOUVIE Emmanuel	Contrôleur des Finances Publiques	12 mois	10 000 €
M FEUILLET Rémy	Contrôleur des Finances publiques	12 mois	10 000 €
M DAYA Adil	Contrôleur des Finances Publiques	12 mois	10 000 €
Mme LEGLISE Léa	Agente contractuelle de catégorie B	12 mois	10 000 €
Mme LAURAND Morgane	Contrôleuse des finances publiques	12 mois	10000 €
M ROUVREAU Michael	Agent d'administration principal des Finances publiques	12 mois	5000 €
Mme Dominique BORES	Contrôleuse stagiaire des Finances publiques	12 mois	5000 €
Mme COULAIS Mélissa	Agente d'administration des Finances Publiques	12 mois	10000 €

<b>Mme CHENET Béatrice</b>	Agente contractuelle de catégorie C	12 mois	10000 €
<b>M GUSTHIOT Virgile</b>	Agent d'Administration des Finances Publiques	12 mois	5 000 €

Les actes de poursuites et courriers susvisés sont les suivants :

Actes de poursuites établis manuellement inférieurs à 1 500 euros  
 Courrier de désactivation de délai dans le cadre d'échéances impayés  
 Courrier à destination de la Banque de France pour dans le cadre de surendettement  
 Courrier à l'intention des tiers saisis en cas de recevabilité d'un dossier de surendettement  
 De manière générale, tout courrier « simple » hors dossiers sensibles et à enjeux

10°) de signer les déclarations de recettes délivrées contre paiement en numéraire à la caisse et récépissé de dépôts de chèques ( déclarations de recettes P1E )

Aux agents désignés ci-après dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade
<b>M GUSTHIOT Virgile</b>	Agent d'administration des Finances Publiques
<b>Mme CHENET Béatrice</b>	Agente contractuelle de catégorie C
<b>Mme Dominique BORES</b>	Contrôleuse des Finances publiques stagiaire
<b>Mr TRIBUTSCH Matthieu</b>	Agent d'administration des Finances publiques
<b>M GUERIN Christian</b>	Contrôleur principal des finances publiques
<b>Mme FONTENEAU Beatrice</b>	Contrôleuse des Finances publiques

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

Patricia GUICHARD  
 Administratrice des Finances Publiques  
 Adjointe  
 Cheffe de service comptable  
 du SGC de Niort

A Niort, le 10/10/2023

Patricia GUICHARD  
 Administratrice des Finances publiques adjointe

